

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DE LA GOUPILLERE sur la commune principale de l'AIOT la goupillère 61560 ST AUBIN DE COURTERAIE.

La référence de votre dossier est A-3-8NM6FKIE7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/06/2023 à 14h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **44109857100017**

Raison sociale **EARL DE LA GOUPILLERE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LA GOUPILLIERE

61560 ST AUBIN DE COURTERAIE

Signataire

Qualité : **Associés**

Référent

Fonction : **Conseiller Bâtiment**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL DE LA GOUPILLERE**

Description des activités :

L'EARL de la GOUPILLERE est installée sur le site « La Goupillère» à ST AUBIN DE COURTERAIE. Actuellement l'élevage est composé d'un atelier de 35 vaches allaitantes soumis au Règlement Sanitaire Départemental. L'exploitant détenait également un troupeau laitier (165 000 l de référence), le choix avait été fait d'arrêter l'activité. Dans le cadre de l'installation de Noémie Colin au sein de l'EARL, l'activité laitière est relancée sur le site avec un objectif de 55 vaches laitières et les génisses de renouvellement. L'atelier allaitant sera conservé et logé sur le site secondaire repris à l'installation. La SAU sera de 220 ha. L'exploitation sera déclarée au titre de la réglementation Installations Classées pour l'atelier vaches laitières. Logement des animaux : - Site « La Goupillère » ST AUBIN DE COURTERAIE Logement des vaches laitières et des génisses de renouvellement. Un projet de mise aux normes des bâtiments d'élevage est lancé à savoir, la construction d'une fumière couverte et d'une fosse béton pour le stockage des effluents du site. - Site « La Maison aux Fèvres » LE PLANTIS Logement des vaches allaitantes et des élèves en stabulations 100% paillé.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

la goupillère

61560 ST AUBIN DE COURTERAIE

X : 512040

Y : 6838281

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 55 u	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Effluents de l'exploitation : fumiers raclés et issus des aires paillées, eaux blanches et vertes du bloc traite.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
061031490	EARL DE LA GOUPILLERE	1 à 48

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **220**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **5360**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **5360**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **5360**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Filières coopératives et privés

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve incendie à créer sur le site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Réserve incendie

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan 1 2000.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan 1 750.pdf